

VILLE DE JOEUF
CONSEIL MUNICIPAL

NOTE DE SYNTHÈSE

**sur les questions soumises au Conseil Municipal au cours de sa
réunion du**

1^{er} juillet 2025

en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

1- FINANCES

1.1- Avenants aux baux professionnels de médecins généralistes à la maison médicale

André AWENG (P.J.)

Il sera proposé au conseil municipal d'approuver la signature d'avenants aux baux professionnels avec les docteurs GOTTINI / THINUS et CLAUDE ayant pour objet de déroger à la règle de révision du loyer de la maison médicale pour les deux prochaines années. Il en sera de même pour les occupants des autres maisons médicales, par le biais de décisions du maire, le type de contrat de location étant différent.

1.1.1- Avenant n°4 au bail professionnel avec la SCP GOTTINI / THINUS

1.1.2- Avenant n°5 au bail professionnel avec le docteur CLAUDE Jean-Louis

1.2- Versement d'une subvention exceptionnelle au Souvenir Français

M. le vice-président de la commission des finances indiquera que l'association Le Souvenir Français a dû payer un plein de carburant dans le minibus de la MSF, dans le cadre de son déplacement au site du Struthof, avec les collégiens. Cette dépense de 41 € ne devant pas leur être imputée, du fait que l'organisation relève d'une démarche municipale, il y a lieu de procéder à son remboursement.

1.3- Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Agence Tout Rock

Il sera proposé au conseil d'attribuer une subvention de 3 852 € à l'association « Agence Tout Rock » pour l'organisation de la fête de la Musique du 21 juin 2025 (311/65748).

2- RESSOURCES HUMAINES

2.1- Création d'un poste d'adjoint administratif non permanent, à temps non complet, pour faire face à un accroissement temporaire d'activités

Conformément au Code Général de la Fonction Publique (C.G.F.P.), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il sera proposé à l'assemblée de créer un poste non permanent d'adjoint administratif, à temps non complet, à hauteur de 20h/semaine, pour un accroissement temporaire d'activités au sein du service des ressources humaines.

Ce poste sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif.

Conformément au C.G.F.P., les contrats seront conclus pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

2.2- Contrat d'apprentissage pour la préparation d'un CAP intervention en maintenance technique

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Vu le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,
Vu le décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,
Vu l'article 73 de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,
Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 1^{er} juillet 2025,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui,

Il sera proposé au conseil municipal :

- DE RECOURIR au contrat d'apprentissage,
- DE CONCLURE un contrat d'apprentissage au service technique bâtiment pour la préparation du CAP intervention en maintenance technique. La formation est assurée par le CFA du Bâtiment et des Travaux Publics de Montigny-les-Metz, du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2027,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage.

3- MARCHES PUBLICS – TRAVAUX

3.1- Marchés de requalification de la rue de Goprez partie Nord

Monsieur le Maire rappellera à l'assemblée qu'un appel d'offres a été lancé le 26 mai pour les travaux de requalification de la rue de Goprez partie Nord, avec réponse au 20 juin.

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération s'élevant à 550 000 € HT, M. le Maire demandera au conseil municipal l'autorisation de signer le marché à venir, après avis de la commission d'examen des offres.

3.2- Marché de travaux Rue de Franchepré Tranche 2 – Avenant n°1 (P.J.)

Monsieur le Maire indiquera qu'un avenant est nécessaire sur le marché de travaux de la rue de Franchepré. Des travaux supplémentaires doivent être réalisés et d'autres doivent être retirés du marché initial, car ils incombent au Conseil Départemental. Au final, l'avenant présentera une plus-value de 3,41 %, soit un montant de 12 541,79 €.

M. le Maire demandera au Conseil Municipal l'autorisation de signer cet avenant.

4- URBANISME

4.1- Mise à disposition partielle de la parcelle communale AH317 au profit de Monsieur DABELLANI (P.J.)

Par courriel en date du 17 avril 2025, Monsieur Jeremy DABELLANI, propriétaire de l'immeuble sis 93 rue de Franchepré cadastré AH0063 a sollicité l'autorisation d'occuper le domaine privé de la commune à des fins de construction d'un ouvrage (clôture) par-dessus la murette existante et contigüe à sa propriété.

Conformément aux dispositions des articles L2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il revient au conseil municipal de délibérer sur la gestion des biens et opérations immobilières effectuées par la commune. Par conséquent, il sera proposé au conseil :

- D'approuver le principe de ladite occupation dans le cadre d'une convention,
- De se prononcer sur les termes de la convention jointe,
- D'autoriser le Maire ou toute personne ayant compétence à procéder à la signature de la présente.

5- DIVERS

5.1- Engagement dans une démarche de géolocalisation des tombes « mort pour la France » avec le Souvenir Français

Le Souvenir Français a créé, en 2016, une application GEOMEMOIRE, qui géolocalise les tombes des Morts Pour La France dans les cimetières communaux. Le promeneur repère sur son écran les tombes à l'aide d'une cocarde tricolore. En cliquant sur cette cocarde, il accède à la fiche biographique du combattant, à des photos et à un commentaire audio. Pour en arriver à ce point, il faut recenser les tombes, prendre des photos, relever leurs coordonnées géographiques, rechercher les familles, rédiger une fiche par soldat... Une convention, qui sera proposée au vote des conseillers municipaux, viendra officialiser la démarche. Le coût pour la commune sera de 60 € par fiche pour une durée de 6 ans et de 100 € forfaitairement par an, quel que soit le nombre de tombes, pour la maintenance de l'application. Le conseil est donc invité à valider la démarche.

5.2- Motion sur la situation à Gaza (P.J.)

6- INFORMATIONS

6.1- Décisions prises par délégation (P.J.)

21/05/2025	1.1	Marchés publics	2025-DEC-037	Convention d'assistance et de conseil juridique avec la SCP Iochum & Guiso
------------	-----	-----------------	--------------	----------------------------------------------------------------------------

22/05/2025	9.1	Cimetière	2025-DEC-038	Renouvellement concession n° N 24.13
23/05/2025	3.3	Patrimoine	2025-DEC-039	Convention de mise à disposition de locaux au centre Michel Wale au profit des associations « Big Band Jazz » et « Small Ed Band »
23/05/2025	3.2	Patrimoine	2025-DEC-040	Aliénation de gré à gré du camion Renault immatriculé AQ-173-LQ
27/05/2025	3.3	Patrimoine	2025-DEC-041	Convention de mise à disposition d'un local à la salle Curel au profit de l'association « Marche & Rêve ! »
02/06/2025	3.3	Patrimoine	2025-DEC-042	Convention de mise à disposition d'un local de stockage à la salle Curel au profit de l'association « Les Enfants de Ravenne »
03/06/2025	9.1	Cimetière	2025-DEC-043	Attribution concession E 11.1
10/06/2025	7.1	Finances	2025-DEC-044	Fixation tarif occupation domaine public des infrastructures d'accueil du réseau de communications électroniques existant pour le déploiement FTTh
11/06/2025	7.1	Finances	2025-DEC-045	Fixation d'un tarif pour l'absence de nettoyage du matériel prêté par les ST
12/06/2025	9.1	Cimetière	2025-DEC-046	Attribution concession n° E15/7
17/06/2025	9.1	Cimetière	2025-DEC-047	Renouvellement concession n° S2.36
17/06/2025	1.1	Commande publique	2025-DEC-048	Souscription du contrat de délégation de traitement du courrier "Affranchigo" avec la Poste
19/06/2025	9.1	Cimetière	2025-DEC-049	Attribution concession E11/2
19/06/2025	9.1	Cimetière	2025-DEC-050	Renouvellement concession OU.16.06
20/06/2025	9.1	Cimetière	2025-DEC-051	Achat concession n° E.10.3

